mort transportée à l'abbaye d'Ourscamp, dans la chapelle funéraire de sa famille. Mais son fils, qui bientôt après mourut sans postérité, négligea d'exécuter cette clause du testament paternel et Jean, son frère et son héritier, ne consentit à se dessaisir de la relique de sainte Anne qu'après de longs débats et un arrêt du Parlement en date du 7 avril 1489."

X. Mathieu, dans un ouvrage ayant pour titre : *De la dévotion à sainte Anne, Mère de la Vierge Marie ou du culte que l'on rend à ses reliques dans l'ancienne cathédrale d'Apt en Provence* (Apt. Imp. J. S. Jean, rue Saint-Pierre, 1861) répond à nos question d'une autre manière que M. l'abbé Lavechin.

"La ville d'Apt, dit-il, a depuis bientôt dix-huit siècles l'inappréciable avantage d'être la dépositaire du corps de sainte Anne, mère de la glorieuse Vierge Marie. Ces précieuses reliques furent apportées par ceux qui, dès le principe, vinrent prêcher l'évangile dans nos contrées (S. Lazare, et ses sœurs, les saintes Marie Jacobé et Salomé) et confiées ensuite à saint Auspice, disciple du pape saint Clément, notre premier évêque."

Dans l'énumération des sanctuaires possédant des reliques de sainte Anne, le même auteur fait mention d'Ourscamp en ces termes : " L'antique abbaye d'Ourscamp, près Noyon en Picardie, garde avec beaucoup de vénération une autre portion du crâne, qu'elle tient de Mathieu de Roye qui l'avait reçue lui-même du chapitre d'Apt, en 1496, étant lieutenant du roi en Provence ; un titre authentique l'atteste. On fait là solennellement, avec grand concours de peuple, la fête de la réception de cette relique, le 26 mai, et celle de la sainte, comme nous, le 26 juillet."